

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

- HAB.1 zone d'habitation 1
- HAB.2 zone d'habitation 2

Zones mixtes

- MIX.v zone mixte urbaine
- MIX.r zone mixte villageoise
- MIX.d zone mixte rurale

Zones de bâtiments et équipements publics

Zones d'activités

- COA.1 zone d'activités économiques communale type 1
- COA.2 zone d'activités économiques communale type 2
- COA.3 zone d'activités économiques régionale

Zones commerciales

- COV zone commerciale

Zones spéciales

- COE zone spéciale-ASSA
- COF zone spéciale-STNP

Zones de sport et de loisirs

- REC.v zone de sport et de loisirs - Camping
- REC.gf zone de sport et de loisirs - Golf
- REC.j zone de sport et de loisirs - Jeunesse
- REC.je zone de sport et de loisirs - Jeux
- REC.s zone de sport et de loisirs - Sport
- REC.vac zone de sport et de loisirs - Vacances
- REC.r zone de sport et de loisirs - Robberschieber

Zone de jardins familiaux

- JAF zone de jardins familiaux

Zone verte

- AGR zone agricole
- FOR zone forestière
- PARC zone de parc public
- VER zone de verdure

----- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- USI zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
- US2 zone de servitude "urbanisation" - Tampon
- US3 zone de servitude "urbanisation" - non edificandi
- US4 zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- US5 zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- SEC zone protégée de type "environnement construit"
- CON construction à conserver
- PAR parcelles à conserver
- ALN alignement d'une construction existante à préserver
- GAO gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

- Plan d'aménagement particulier d'implantation
- N° du plan d'aménagement particulier d'implantation

isotopes

mesures en rapport aux "continues ecological functions"

mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier

COS		CUS		DL	
max.	min.	max.	min.	max.	min.
0.2	0.4	0.6	0.8	15	20
0.3	0.4	0.6	0.8	15	20

COS		CUS		DL	
max.	min.	max.	min.	max.	min.
0.2	0.4	0.6	0.8	15	20
0.3	0.4	0.6	0.8	15	20

COS		CUS		DL	
max.	min.	max.	min.	max.	min.
0.2	0.4	0.6	0.8	15	20
0.3	0.4	0.6	0.8	15	20

COS		CUS		DL	
max.	min.	max.	min.	max.	min.
0.2	0.4	0.6	0.8	15	20
0.3	0.4	0.6	0.8	15	20

COS		CUS		DL	
max.	min.	max.	min.	max.	min.
0.2	0.4	0.6	0.8	15	20
0.3	0.4	0.6	0.8	15	20

COS		CUS		DL	
max.	min.	max.	min.	max.	min.
0.2	0.4	0.6	0.8	15	20
0.3	0.4	0.6	0.8	15	20

COS		CUS		DL	
max.	min.	max.	min.	max.	min.
0.2	0.4	0.6	0.8	15	20
0.3	0.4	0.6	0.8	15	20

COS		CUS		DL	
max.	min.	max.	min.	max.	min.
0.2	0.4	0.6	0.8	15	20
0.3	0.4	0.6	0.8	15	20

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE

PCF 028-058-086 DU 2018

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

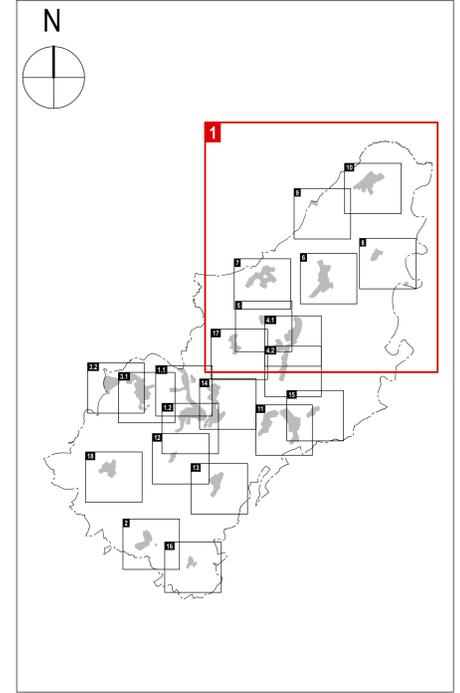
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHOPHOTOS ET DE L'ETAT DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ADRESSES PAR UN NUMEROUS CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE FUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRES A PARTIR DU PCN EN CAS D'ILLISBITE. L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDUS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRE D'OUVRAGE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

SCHLOSS CLERF 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900

MATRES D'OUVRAGE

Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

138, BD. GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 884 TELECOPIE 26 88 88
FLANDRISCH-STRASSE 4 5075 COLOGNE ALLEMAGNE
TELEPHONE 0227458844 TELECOPIE 0227458840

Zimplan s.à r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire

81, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 8338 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 61 41 51 64

DATE: SIGNATURE

CONSEIL COMMUNAL

DATE: SIGNATURE

COMMISSION D'AMENAGEMENT

DATE: SIGNATURE

MINISTRE DE L'INTERIEUR

DATE: SIGNATURE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DATE: SIGNATURE

MODIFICATIONS

N°	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	19/07/11	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
2	27/03/12	ESA	MODIFICATION PAR RENOUVELLEMENT ZONE (SIC) (SIC) (SIC)
3	27/03/12	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
4	10/06/13	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CGA REF: 1523/19/2019 PAF DE 1944/2020 DU 26/03/19 ET DU MECCO REF: 81448 DU 14/02/19

INDICE

INDEXE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1			

PHASE

PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE

1 : 10 000

OBJET

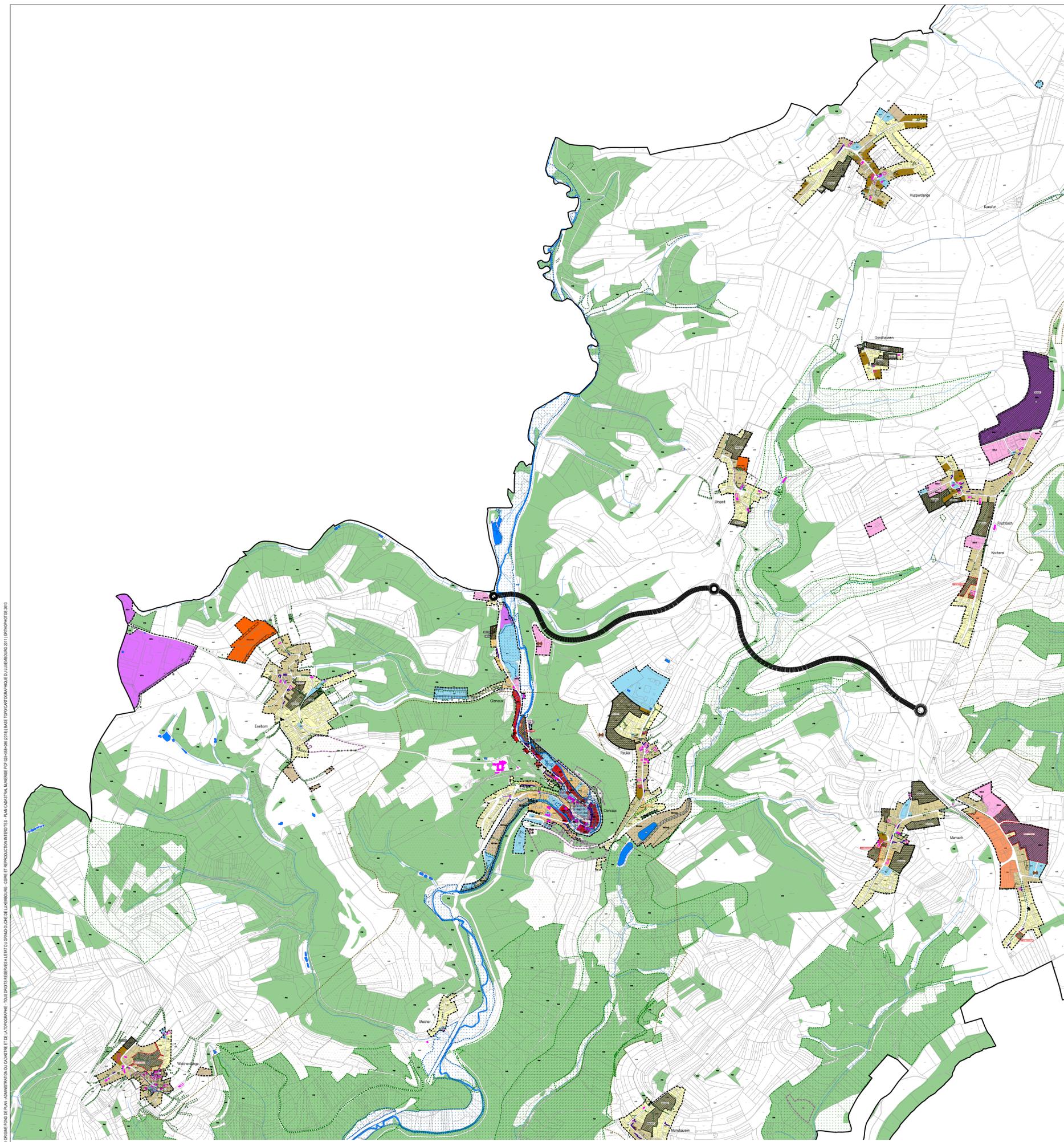
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 COMMUNE DE CLERVAUX - PARTIE NORD

VERSION COORDONNEE

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDEXE
CONTR.	FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 1 - 0 1	d

FORMAT 115,5 / 83,0 CM

© ORIGINE FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CANTON ET LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RESERVES A L'EGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PCF 028-058-086 DU 2018 (BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG 2011) (ORTHOPHOTOS 2011)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de gares ferroviaires et routières
HAB-1 zone d'habitation 1	HAB-1 zone de sport et de loisirs
HAB-2 zone d'habitation 2	HAB-2 zone de sport et de loisirs - Camping
Zones mixtes	HAB-3 zone de sport et de loisirs - Golf
MIX-1 zone mixte urbaine	HAB-4 zone de sport et de loisirs - Jeunesse
MIX-2 zone mixte villageoise	HAB-5 zone de sport et de loisirs - Jeux
MIX-3 zone mixte rurale	HAB-6 zone de sport et de loisirs - Sport
EP Zone de bâtiments et équipements publics	HAB-7 zone de sport et de loisirs - Vacances
CO-1 zone d'activités économiques communale type 1	HAB-8 zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
CO-2 zone d'activités économiques communale type 2	JAR Zone de jardins familiaux
CO-3 zone d'activités économiques régionale	Zones vertes
CO-4 Zone commerciale	ADR zone agricole
Zones spéciales	FOR zone forestière
SSA zone spéciale-ASSA	PAR zone de parc public
SNP zone spéciale-SNP	VER zone de verdure
	--- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

ZN Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
ZO Zone d'aménagement différé
ZP Zone d'urbanisation prioritaire
Zones de servitude "urbanisation"
US zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère
UT zone de servitude "urbanisation" - Tampon
UN zone de servitude "urbanisation" - non édificand
UE zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
UR zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
Zones de servitude "coulaires et espaces réservés"
CR couloir pour projets routiers ou ferroviaires
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
SP secteur protégé de type "environnement constitué"
CS construction à conserver
CP petit patrimoine à conserver
AL alignement d'une construction existante à préserver
GC gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

AT à l'aménagement du territoire
SG station GSM selon POS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
PN à la protection de la nature et des ressources naturelles
PM à la protection des sites et monuments nationaux
PF à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

PA Plan d'aménagement particulier dument approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

IS isodopes

ME mesures en rapport aux "cordons écologiques"

MC mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zone	
COS	CUS	max. (ppm)	min. (ppm)
CSS	max.	DL	min.

FIS-ND-01 ECO+	FIS-ZAD-02 HAB-1	FIS-ZAD-03 HAB-1
COS 0,65 CUS 1,8	COS 0,2 CUS 0,4	COS 0,2 CUS 0,4
CSS 0,9 DL -	CSS 0,3 DL 15	CSS 0,3 DL 15

FIS-ND-02 HAB-1 & MIX	FIS-ND-03 HAB-1 & MIX
COS 0,5 CUS 0,7	COS 0,45 CUS 0,8
CSS 0,7 DL 20	CSS 0,7 DL 10

* 1 logement de service par parcelle

URS-ND-01 HAB-1 & MIX	URS-ND-02 HAB-1
COS 0,4 CUS 0,6	COS 0,4 CUS 0,6
CSS 0,6 DL 20	CSS 0,6 DL 20

RELU-ND-01 HAB-1
COS 0,4 CUS 0,6
CSS 0,6 DL 20

CL-ZAD-01 HAB-2	CL-ZAD-02 HAB-1	CL-ND-03 HAB-2
COS 0,2 CUS 0,4	COS 0,2 CUS 0,4	COS 0,6 CUS 0,7
CSS 0,3 DL 20	CSS 0,3 DL 15	CSS 0,7 DL 30

CL-PAP 170802b HAB-2
COS 0,45 CUS 0,85
CSS 0,7 DL -

ESE-ND-01 MIX	ESE-ZAD-02 HAB-1 & MIX	ESE-ND-03 HAB-1
COS 0,3 CUS 0,6	COS 0,2 CUS 0,4	COS 0,4 CUS 0,8
CSS 0,6 DL 25	CSS 0,3 DL 15	CSS 0,6 DL 16

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE
PCF 028-058-086 DU 2018

	BATIMENT EXISTANT
	LIMITE PARCELLAIRE
	LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
	RUE (ORTHOPHOTOS)
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
	RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

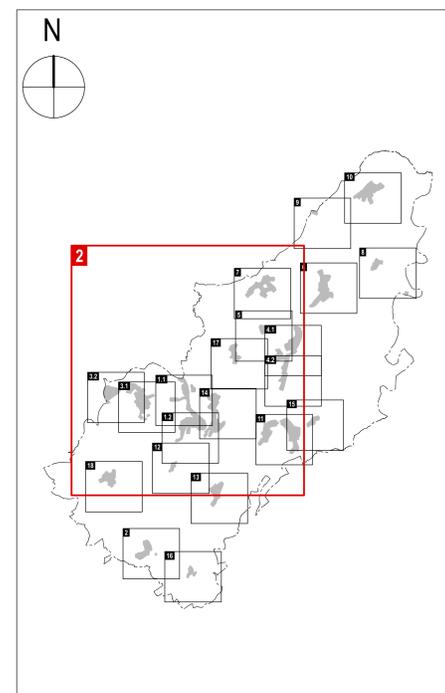
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

	BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
	BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
	RUE (ORTHOPHOTOS)
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
	RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHO-PHOTOS ET DE L'ETAT DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LOCAL ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRES A PARTIR DU PCN EN CAS D'ILLISIBILITE. L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

MATRES D'OEUVRE
Dewey Muller
Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire

CONSEIL COMMUNAL	DATE: SIGNATURE
COMMISSION D'AMENAGEMENT	DATE: SIGNATURE
MINISTRE DE L'INTERIEUR	MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DATE: SIGNATURE	DATE: SIGNATURE

MODIFICATIONS

d	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.02.21	ESA	MODIFICATION PAG WEDERBERGHELE ZONE SPEC-ASSA (en cours)
b	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
#	18.09.19	LP	MODIFICATIONS DES POS (REGLEMENTS ET ARTS DE LEGISLATION) PAR DEF. MAJUSCULE DU 20.03.19 ET DU 16.02.20

INDICE

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

PHASE
PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE
1 : 10 000

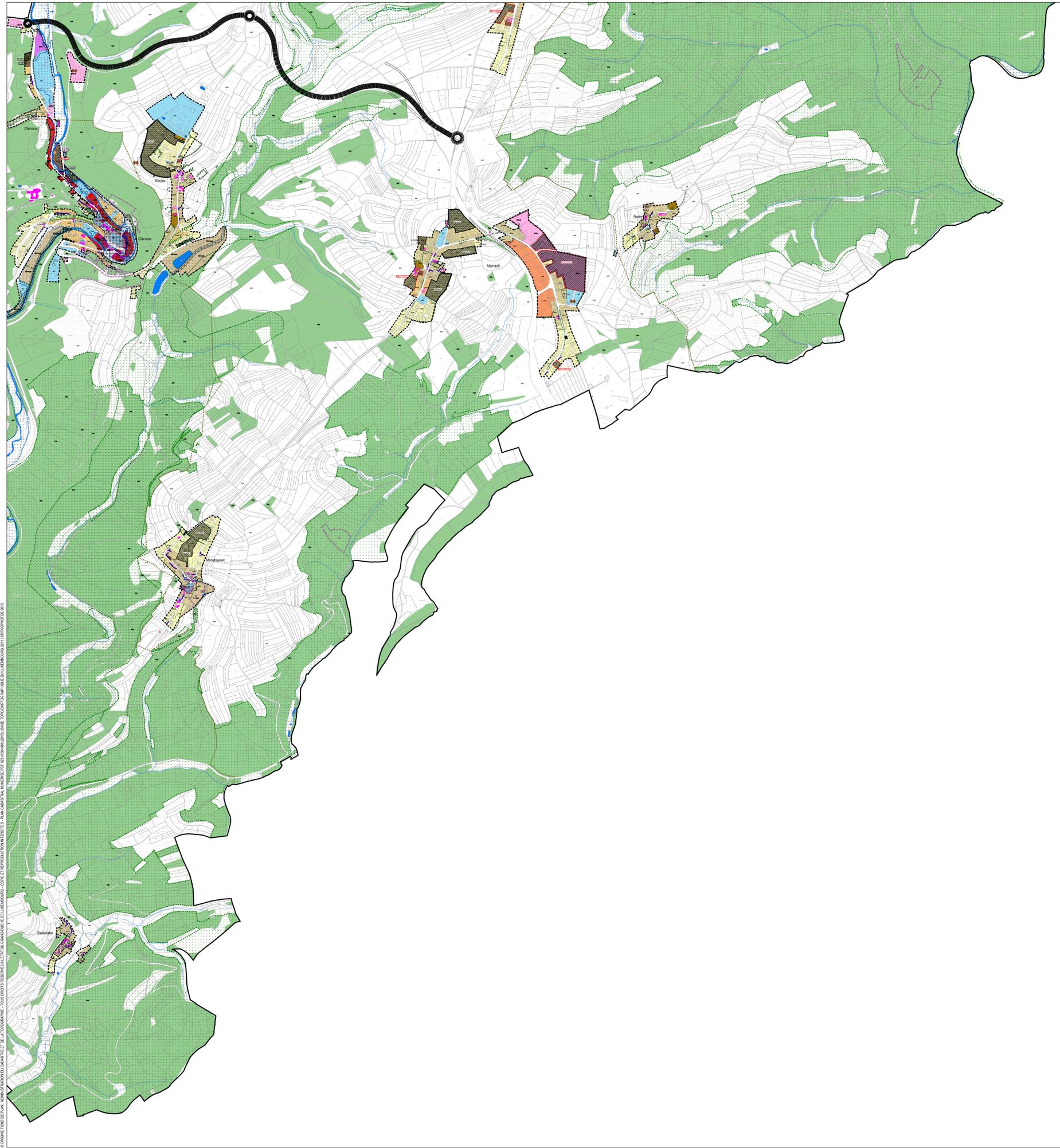
OBJET
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19
COMMUNE DE CLERVAUX - PARTIE CENTRE

VERSION COORDONNEE

NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	N° INDICE
DESS.	FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 1 - 0 2
CONTR.				
RESP.				d

FORMAT 115,6 / 83,0 CM

© DIRECTION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RESERVEES A L'EGARD DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG - CORE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 028-058-086 DU 2018 - BASE TOPOGRAPHIQUE EN LUXEMBOURG 2011 - ORTHOPHOTOS 2018



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de gares ferroviaires et routières
HAB-1 zone d'habitation 1	HAB-1 zone de sport et de loisirs
HAB-2 zone d'habitation 2	HAB-2 zone de sport et de loisirs - Camping
Zones mixtes	HAB-3 zone de sport et de loisirs - Golf
MIX-U zone mixte urbaine	HAB-4 zone de sport et de loisirs - Jeunesse
MIX-V zone mixte villageoise	HAB-5 zone de sport et de loisirs - Jeux
MIX-R zone mixte rurale	HAB-6 zone de sport et de loisirs - Sport
EP Zone de bâtiments et équipements publics	HAB-7 zone de sport et de loisirs - Vacances
COA1 zone d'activités économiques communale type 1	HAB-8 zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
COA2 zone d'activités économiques communale type 2	JAR Zone de jardins familiaux
COA3 zone d'activités économiques régionale	Zone verte
COM Zone commerciale	ADR zone agricole
Zones spéciales	FOR zone forestière
SSA zone spéciale-ASSA	PARC zone de parc public
SNYP zone spéciale-SNYP	VER zone de verdure
	--- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
	Zone d'aménagement différé
	Zone d'urbanisation prioritaire
Zones de servitude "urbanisation"	
	zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère
	zone de servitude "urbanisation" - tampon
	zone de servitude "urbanisation" - non affecté
	zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
	zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"	
	couloir pour projets routiers ou ferroviaires
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal	
	secteur protégé de type "environnement constitué"
	construction à conserver
	petit patrimoine à conserver
	alignement d'une construction existante à préserver
	gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

	à l'aménagement du territoire
	station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
	à la protection de la nature et des ressources naturelles
	à la protection des sites et monuments nationaux
	à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dûment approuvé

Plan d'aménagement particulier dûment approuvé

isoloques

mesures en rapport aux "continous ecological functions"

mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier			
Zone			
COS	max.	CUS	#Max. (ppm.)
CSS	max.	DL	#Max. (ppm.)
MAR-NQ-01			
HAB-1			
COS	0,4	CUS	0,6
CSS	0,6	DL	20
MAR-NQ-02			
HAB-1			
COS	0,4	CUS	0,6
CSS	0,6	DL	25
MAR-NQ-03			
HAB-1			
COS	0,4	CUS	0,6
CSS	0,6	DL	20
MAR-NQ-04			
HAB-1			
COS	0,4	CUS	0,6
CSS	0,6	DL	20
MAR-NQ-05			
HAB-1			
COS	0,4	CUS	0,6
CSS	0,6	DL	16
MAR-PAP-1197/117c			
HAB-1 & MIX-V			
COS	0,4	CUS	0,7
CSS	0,6	DL	25
MAR-PAP-17766/02c			
ECCO-c1			
COS	0,65	CUS	1,2
CSS	0,8	DL	*
MAR-PAP-1549/117c			
HAB-1			
COS	0,3	CUS	0,8
CSS	0,7	DL	9

* 1 logement de service par parcelle

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE
PCF 028-058-086 DU 2018

	BATIMENT EXISTANT
	LIMITE PARCELLAIRE
	LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
	TOPONYME
	N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

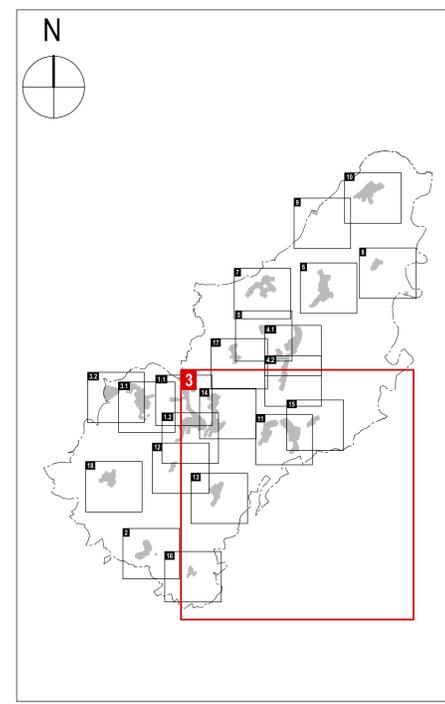
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

	BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
	BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
	RUE (ORTHOPHOTOS)
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
	RUSSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHO-PHOTOS ET DE L'ETAT DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LOCAL ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRISES À PARTIR DU PCN EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDUS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRES D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

MATRES D'OUVRAGE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

158, RD GRANDE RUE CHARLOTTE 1301 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 20 188 1 TELECOPIE 20 804 56
PLANNING FRENCH & 100% COLLOQUE ALLEMANNE
TELEPHONE 021 920 884 TELECOPIE 021 920 888 00

Zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire

83, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 1308 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 20 41 28 59

CONSEIL COMMUNAL	DATE / SIGNATURE
COMMISSION D'AMENAGEMENT	DATE / SIGNATURE
MINISTRE DE L'INTERIEUR	DATE / SIGNATURE
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	DATE / SIGNATURE

MODIFICATIONS

d	INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG	
2	03.02.21	ESA	MODIFICATION PAG WEDERBERGHE ZONE SPEC ASSA (en blanc)	
3	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES	
4	16.06.19	LP	MODIFICATIONS DES PLANS DIRECTEURS ET DES PLANS DE LOCALISATION DES PROJECTIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU MEDO REF: 81.448 DU 14.02.19	

PHASE
PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

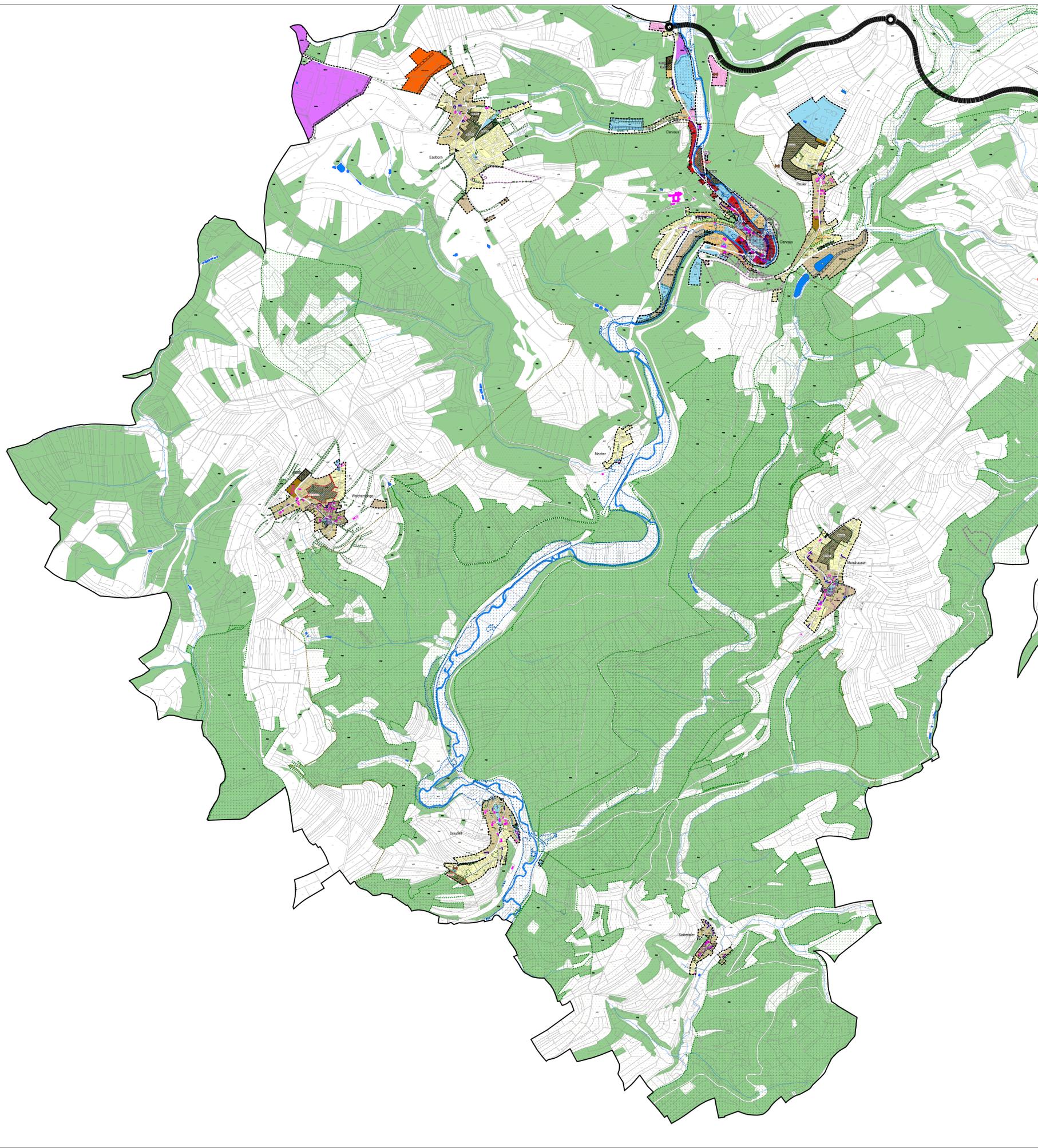
ECHELLE
1 : 10 000

OBJET
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE
DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19
COMMUNE DE CLERVAUX - PARTIE SUD-EST

VERSION COORDONNEE

NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 1 - 0 3
CONTR.				d
RESP.				FORMAT 115,6 / 83,0 CM

© ORIGINE FOND DE PLAN - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUTS DROITS RESERVEES A L'EGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 028-058-086 DU 2018 - BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG 2011 - ORTHOPHOTOS 2018



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zone de gares ferroviaires et routières
HAB.1 zone d'habitation 1	HAB.2 zone de sport et de loisirs
HAB.2 zone d'habitation 2	HAB.3 zone de sport et de loisirs - Golf
Zones mixtes	HAB.4 zone de sport et de loisirs - Jeunesse
MIX.1 zone mixte urbaine	HAB.5 zone de sport et de loisirs - Jeux
MIX.2 zone mixte villageoise	HAB.6 zone de sport et de loisirs - Sport
MIX.3 zone mixte rurale	HAB.7 zone de sport et de loisirs - Vacances
Zones de bâtiments et équipements publics	HAB.8 zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
COA.1 zone d'activités économiques communale type 1	JAR Zone de jardins familiaux
COA.2 zone d'activités économiques communale type 2	AGR zone agricole
COA.3 zone d'activités économiques régionale	FOR zone forestière
Zones commerciales	PAN zone de parc public
COM zone commerciale	VER zone de verdure
Zones spéciales	DEL Délimitation de la zone verte
ASSA zone spéciale-ASSA	
SNYP zone spéciale-SNYP	

ZONES SUPERPOSEES

	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
	Zone d'aménagement différé
	Zone d'urbanisation prioritaire
Zones de servitude "urbanisation"	
	zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère
	zone de servitude "urbanisation" - Tampon
	zone de servitude "urbanisation" - non édificand
	zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
	zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"	
	couloir pour projets routiers ou ferroviaires
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal	
	secteur protégé de type "environnement constitué"
	construction à conserver
	petit patrimoine à conserver
	alignement d'une construction existante à préserver
	alignement d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

	à l'aménagement du territoire
	station GSM selon POS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
	à la protection de la nature et des ressources naturelles
	à la protection des sites et monuments nationaux
	à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier d'implantation

N° du plan d'aménagement particulier d'implantation

isodopes

mesures en rapport aux "cordons écologiques"

mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier			
Zone			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.
WEI-ZAD-01			
HAB.1			
COS	0.2	CUS	0.4
CSS	0.3	DL	13
WEI-PAP-1600/02c			
HAB.1			
COS	0.3	CUS	0.7
CSS	0.7	DL	13
DRA-PAP-1632/117c			
HAB.1			
COS	0.3	CUS	0.75
CSS	0.7	DL	14
MUN-ND-01			
HAB.1			
COS	0.4	CUS	0.8
CSS	0.6	DL	20
MUN-ND-02			
HAB.1			
COS	0.4	CUS	0.8
CSS	0.6	DL	20

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE
PCF 028-058-086 DU 2018

	BATIMENT EXISTANT
	LIMITE PARCELLAIRE
	LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
	TOPONYME
	N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

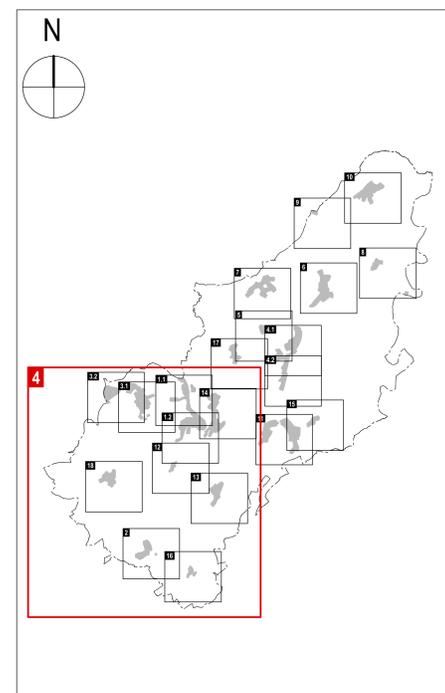
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

	BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
	BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
	RUE (ORTHOPHOTOS)
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
	RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHOPHOTOS ET DE L'ETAT DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LOCAL ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRISES À PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRES D'OUVRAGE ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX SCHLOSS CLERF 1701 CLERVAUX LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800	MATRES D'OUVRAGE Dewey Muller Partnerschaf mbB Architekten Stadtplaner 158, RD GRANDE-ROUSSE CHARLOTTE 1351 LUXEMBOURG LUXEMBOURG TELEPHONE 263 88 1 TELECOPIE 263 88 6 PLANDORF STRASSE 4 5074 COLOGNE ALLEMAGNE TELEPHONE 0221928 884 TELECOPIE 0221928 888 00
	Zimplan s.à r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire 83, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 4308 CAPELLEN LUXEMBOURG TELEPHONE 24 41 28 58

CONSEIL COMMUNAL	DATE: SIGNATURE
COMMISSION D'AMENAGEMENT	DATE: SIGNATURE
MINISTRE DE L'INTERIEUR	DATE: SIGNATURE
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	DATE: SIGNATURE

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
d	16.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.05.21	ESA	MODIFICATION PAG WEDDERSDORF, ZONE SPEC ASSA (AM BRAY)
b	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
a	16.09.19	LP	MODIFICATIONS DES OCCUPATIONS ET DES USUS DE CLERF (DESIGNATION PAP DE "MAIRIE" DU 20.03.19 ET DU MEISD) REF. 81.448 DU 14.02.19

PHASE: PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

OBJET: MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 COMMUNE DE CLERVAUX - PARTIE SUD-OUEST

VERSION COORDONNEE

NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 1 - 0 4
CONTR.				d
RESP.				FORMAT 115,6 / 83,0 CM